Département du Pas-de-Calais

---

*Arrondissement de BETHUNE*

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Communautaire

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

*Le mardi 23 juin 2026, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 17 juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SOUILLIART Virginie, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, THELLIER David, HELLEBOID Bénédicte, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, FOUCAULT Grégory, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, PETIT Céline, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, AIMAR Nicolas, PRUVOST Stéphanie, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, CARINCOTTE Annie-Claude, CARPENTIER Arnaud (jusqu'à la question 23), CLAIRET Dany (jusqu'à la question 23), COURTIN Samuel, CRESPEL Bérengère, CRETEL Didier, DA SILVA Franck, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERAMAUX Martine, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DIERS Véronique, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim (à partir de la question 2), ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FRAPPÉ Thierry, DELRUE Christian, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HERTOGH Chloé, HEUGUE Éric, HOCQ René, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre (jusqu'à la question 16), LECOCQ Bernadette, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle (à partir de la question 2), LOISEAU Ginette, LOISEL Peggy, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARLES Michel, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉDRINI Lélio, PÉREIRA Fabrice, CARON David, BOULET David, PONCHANT Béatrice, PRUVOST Marcel, ROHART Sylvain, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle, WILLERY Ludovic, YVAIN Dominique, ZAJAC Monique*

**PROCURATIONS :**

*DAGBERT Julien donne procuration à WILLEMAND Isabelle, GAQUÈRE Raymond donne procuration à BECUWE Pierre, DEBAS Gregory donne procuration à PETIT Céline, DELPLACE Jean-François donne procuration à COCQ Bertrand, DIA Fatimata donne procuration à ÉLAZOUZI Hakim (à partir de la question 2), DISSAUX Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, DOMART Sylvie donne procuration à LEROUX David, DUMONT Gérard donne procuration à LECONTE Maurice, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HENNEBELLE André donne procuration à DEROUBAIX Hervé, LEGRAND Jean-Michel donne procuration à HERTOGH Chloé, LEMATTRE Florence donne procuration à BOSSART Steve, MONTEWIS Arnaud donne procuration à PRUVOST Marcel, PREIN Eric donne procuration à ROBIQUET Tanguy, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à BOMMART Émilie, RENAUT Cédric donne procuration à MAESEELE Alexandre, ROUSSEL Bruno donne procuration à PAJOT Ludovic, SCALONE Jean-Pascal donne procuration à GACQUERRE Olivier, SGARD Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, TOURBIER Laurie donne procuration à HUCHETTE Clément, TRACHÉ Bruno donne procuration à DUPONT Jean-Michel*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BLOQUET Perrine, BURMER Véronique, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DESCAMPS Nicolas, DUBOIS Bruno, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, HERBAUT Emmanuel, MASSART Yvon, PRÉVOST Denis*

*Madame DUHAMEL Marie-Claude est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/CC089

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**23 juin 2026**

**LUTTE CONTRE LES INONDATIONS, LA GEMAPI : LE GRAND CYCLE DE L'EAU**

# STRATEGIE GEMAPI - APPROBATION DE LA PROCEDURE D'ENGAGEMENT POUR LA CREATION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE "LOI MAPTAM" POUR LA MAITRISE FONCIERE DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Protéger les habitants des risques naturels et technologiques.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane doit procéder à la déclaration des systèmes d'endiguement qu'elle a préalablement définis, pour la protection du territoire contre les inondations, en obtenant une autorisation environnementale pour chacun d'entre eux.

La déclaration des systèmes d'endiguement nécessite la mise en place de servitudes d'utilité publique.
Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, les systèmes d'endiguement définis représentent un linéaire de 32 km réparti sur les cours d'eau comme suit :

- 2,35 km sur la Lawe
- 13,6 km sur la Nave
- 14,5 km sur la Clarence
- 0,4 km sur le Rimbert
- 0.09 km sur le Surgeon à Estrée-Blanche
- 1,5 km sur la Laquette

Les servitudes d'utilité publique ont pour objet de permettre au gestionnaire du système d'endiguement d'assurer l'accès aux ouvrages, leur surveillance, leur entretien, leur exploitation ainsi que la réalisation des travaux nécessaires à la prévention des inondations.

Pour l'instauration des servitudes d'utilité publique au titre de l'article L.566-12-2 du Code de l'Environnement, il est nécessaire au préalable de procéder conjointement à une enquête publique et à une enquête parcellaire pour chaque système d'endiguement.

Pour cela, il convient de :
- lancer les études techniques, foncières et juridiques nécessaires,
- engager les démarches de concertation avec les propriétaires concernés,
- solliciter les services de l'État pour l'instruction des dossiers de servitudes,
- constituer et déposer les dossiers réglementaires requis,
- solliciter toute subvention ou accompagnement financier afférent à cette démarche.

Les modalités précises de mise en œuvre (périmètres, nature des servitudes, calendrier) feront l'objet de délibérations ultérieures.

Le dossier d'instauration de servitudes d'utilité publique devra être déposé en préfecture.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la procédure d'engagement pour la création de servitudes d'utilité publique, au titre des dispositions issues de la loi MAPTAM du 27 juin 2014, pour la maîtrise foncière des systèmes d'endiguement. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

**APPROUVE** la procédure d'engagement pour la création de servitudes d'utilité publique, au titre des dispositions issues de la loi MAPTAM du 27 juin 2014, pour la maîtrise foncière des systèmes d'endiguement.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,




**MACKE Jean-Marie**

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 26 JUIN 2026

Et de la publication le : 26 JUIN 2026
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,




**MACKE Jean-Marie**